

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SDS0098FR

CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE 1907/2006 (REACH) & 2015/830

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

<p>1.1 Identificateur de produit Désignation Commerciale Nom Commercial</p> <p>N° CAS N° EINECS No. D'Enregistrement d'REACH</p> <p>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées</p> <p>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société</p> <p>Téléphone Fax Email (personne compétente)</p> <p>1.4 Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence</p>	<p>Testeur pour détecteurs de fumée SOLO. SOLO A10 –XXX, Solo A10s-XXX (XXX indique les variantes client). Mélange. Mélange. Aucun attribué.</p> <p>Simulation de fumée. Rien de connu.</p> <p>Detectortesters (No Climb Products Ltd) Edison House 163 Dixons Hill Road Welham Green Hertfordshire AL9 7JE. Royaume-Uni +44 (0) 1707 282760 +44 (0) 1707 282777 SDS@detectortesters.com</p> <p>+44 (0) 1707 282760</p>
--	--

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<p>2.1 Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)</p> <p>2.2 Éléments d'étiquetage Pictogramme(s) de Danger</p> <p>Mention(s) d'Avertissement Mention(s) de Danger Conseil(s) de Prudence</p>	<p>Aérosol 3; Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)</p> <div style="text-align: center;">  <p>GHS07</p> </div> <p>Attention. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.. P251: Récipient sous pression - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.</p>
<p>2.3 Autres informations</p> <p>2.4 Autres dangers</p>	<p>Contient % en masse de composants inflammables: Tenir hors de portée des enfants. Concentrations élevées: Peut provoquer somnolence et des vertiges.</p>

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit tel qu'il est fourni: Aérosol.

3.1 Mélanges

Classification CE No. 1272/2008

Composants Dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Pictogramme(s) de Danger et Mention(s) de Danger
(1E)-1,3,3,3-Tétrafluoro-1-propène	85-95	811-97-2	212-377-0	Aucun attribué.	GHS04, Press. Gas: H280
Éthanol	1-10	67-63-0	200-661-7	Aucun attribué.	GHS02, Flam. Liq. 2; H225,

3.2 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Contact avec la Peau

Laver la peau à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Voie d'exposition peu probable.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Rien de connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.: Hydrogen fluoride.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Le produit est un aérosol. Il est peu probable de présenter des risques de déversement ou de fuite. En cas de rupture, le contenu déversé devrait être maîtrisé comme tout déversement de solvant.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides.

6.4 Référence à d'autres sections

Consulter Aussi les Section: 8, 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage

Ambiante. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Simulation de fumée.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Éthanol	64-17-5	1000	1920	-	-	LEP: Limite d'exposition Professionnelle (WEL: UK HSE EH40)

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé.

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Pratiquer une ventilation adéquate.

8.2.2 Équipement personnel de protection

Protection des yeux/du visage



Si le contact avec les yeux est probable: Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).

Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)



Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Gants: Caoutchouc nitrile, NBR.

Protection respiratoire



Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Manipulation de quantités plus importantes: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Non applicable.

Dangers thermiques

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur.	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil Olfactif (ppm)	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Point de Fusion (°C) / Point de Congélation (°C)	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition/Point/Intervalle d'ébullition (°C)	-19°C.
Point d'Eclair (°C)	>55°C.
Taux d'Evaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable; testé conformément à la réglementation 2008/47/CE à l'Annexe 1.9.1(iii)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé.
Pression de vapeur	4192hPa @ 20°C
Densité de vapeur	Non déterminé.
Densité relative	Non déterminé.
Masse volumique	1.08g/cm ³
Solubilité(s)	Non miscible ou partiellement miscible à l'eau.
Coefficient de Partage (n-Octanol/eau)	Non déterminé.
Température d'Auto-Inflammabilité (°C)	Le produit ne s'enflamme pas de manière spontanée.
Température d'inflammation	368°C
Température de Décomposition (°C)	Non déterminé.
Viscosité dynamique	Non déterminé.
Viscosité Cinématique	Non déterminé.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Solvants organiques - Contenu	9.9%
-------------------------------	------

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans le cadre de l'utilisation prévue.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire directe.

10.5 Matières incompatibles

Non attribué.

10.6 Produit(s) de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition connus.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Mélanges

Toxicité aiguë

Faible toxicité aiguë.

Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

Irritation	Non irritante.
Corrosivité	Non classé.
Sensibilisation	Non sensibilisant pour la peau.
Toxicité à dose répétée	Non attribué.
Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérigène.
Mutagénicité	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Non attribué.
11.2 Autres informations	Aucun.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

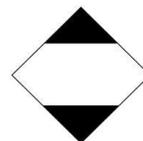
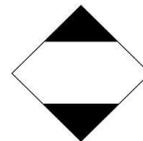
12.1 Toxicité	Peu toxique pour les organismes aquatiques.
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'informations disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'informations disponibles.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	Aucun.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Recycler uniquement les emballages complètement vides. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. Aérosol non vidé: Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. NE PAS mettre en décharge.
13.2 Autres informations	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU	UN 1950.
ADR, IMDG, IATA	
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	1950 AÉROSOLS
ADR	AÉROSOLS
IMDG	AÉROSOLS, Non inflammable.
IATA	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	2 5A Gaz.
Classe / Classification	2.2
Étiquette	
IMDG, IATA	2.2
Classe / Département	2.2
Étiquette	
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	Aucun.
14.5 Dangers pour l'environnement	
Polluant Marin	Aucun.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz
Code Kemlar	-
IMDG EMS	F-D, S-U
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8 Autres informations	
ADR	
Quantité limitée (QL)	1L
Catégorie de transport ADR	3
code de restrictions en tunnel	Non applicable en quantités limitées.
IMDG	
Quantité limitée (QL)	1L

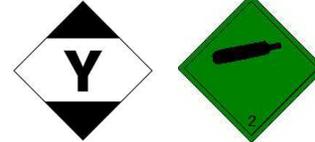


Testeur pour détecteurs de fumée SOLO

IATA

Quantité limitée (QL)

1L



Règlement type de l'ONU

UN 1950,

AÉROSOLS

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Erytyistä huolta aiheuttavien aineiden ehdokasluettelo

REACH: LIITE XVII tiettyjen vaarallisten aineiden, valmisteiden ja tuotteiden valmistuksen, markkinoille saattamisen ja käytön rajoitukset

REACH: LIITE XIV luvanvaraisten aineiden luettelo

Säännöllisesti päivitettävä yhteisön toimintasuunnitelma (CoRAP)

Non listé.

Non listé.

Non listé.

Non listé.

15.1.2 Règlements nationaux

Instructions techniques relative à l'air

VOC-CH

VOC-EU

Danois Code MAL

Class	Share in %
NK	5 - <10

9.49%

102.5g/l

0-1

Non disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable
VOC	Composés organiques volatils
Code MAL	Réglementation sur l'étiquetage relative aux dangers d'inhalation, Danemark
ADR	Accord européen relatif au Transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses
IATA	Association du transport aérien international (IATA)
Aérosol 3	Aérosol Catégorie 3
Flam. Liq. 2	Liquide Inflammable Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Dégagements de responsabilité

Les informations sont fondées sur les meilleures connaissances de No Climb Products Ltd et ses conseillers et sont données de bonne foi, mais nous ne pouvons pas garantir leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité et par conséquent nous déclinons toute responsabilité concernant les pertes ou les dommages résultant de l'utilisation de ces informations. Puisque les conditions d'utilisation sont en dehors du contrôle de la société et de ses conseillers nous déclinons toute responsabilité relative aux pertes ou aux dommages lorsque le produit est utilisé pour des fins autres que celles auxquelles il est destiné.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.